Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20210406-22-2021-DE Date de télétransmission : 08/04/2021 Date de réception préfecture : 08/04/2021

## DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 avril 2021

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt et un le 06 avril, à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni, en visioconférence, au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 mars 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

06 avril 2021

<u>Titulaires</u>: Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE,

Vincent ROBIN

<u>Suppléants</u>: Michèle AUGÉ suppléante de Gérard CHOPIN, Sandrine HERTZ suppléante de Pascal HUGUET, Carole ROUSSEAU, suppléante de Joël DEBUIGNE

## Pouvoirs:

Claude DENIS a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX Philippe MERCIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°22.2021

<u>Membres titulaires excusés</u>: Yann BOURSEGUIN, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER,

Objet de la délibération :

Karine MICHOT, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Administration Générale – Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG) – Cotisation 2021

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Carole ROUSSEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

L'objectif majeur de la FNCDG est d'assurer un relais, au plan national, auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

A ce titre, pour assurer le fonctionnement de la FNCDG, les centres de gestion adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation est égale au résultat du produit suivant :

nombre d'agents (effectif des électeurs inscrits sur les listes des CAP pour les catégories A, B, et C – Elections professionnelles de décembre 2018) multiplié par un « montant agent » voté en assemblée générale par la FNCDG.

Au cas particulier du CDG41, le nombre d'agents servant de base au calcul est de 3 790.

Pour mémoire, il était de 4 447 pour les élections de décembre 2014.

Il est précisé que le nombre d'agents servant au calcul de la cotisation est figé jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Pour l'année 2021, le « montant agent » voté par la Fédération est de 1,50 €/agent, montant identique aux années 2018, 2019 et 2020.

La cotisation, pour l'année 2021 s'élève donc à 5 685,00 €, montant identique à l'année 2020.

Les modalités possibles de versement sont les suivantes :

- un seul versement,
- deux versements
   le 1<sup>er</sup> versement avant le 30 avril 2021

  le 2<sup>ème</sup> versement avant le 30 septembre 2021

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver le versement, au profit de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG), de la cotisation due au titre de l'exercice 2021, pour un montant de 5 685,00 €,
- d'approuver le règlement de cette cotisation en un seul versement,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : OSavri 2021 Exécutoire le : OS avri 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

RINLECEN

Le Président

Eric MARTELLIER

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, Le 6 avril 2021

Le Président,

Eric MARTELLIERE